

Communiqué de presse du 19 janvier 2009

Inauguration du nouveau pôle d'échanges de Boissy-Saint-Léger (94)

Lundi 19 janvier 2009, **Michel CAMUX**, Préfet du Val-de-Marne, représentant le Préfet de la région d'Île-de-France, **Jean-Paul HUCHON**, Président de la Région Île-de-France, Président du STIF, **René DESSERT**, Président de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, **Régis CHARBONNIER**, Maire de Boissy-Saint-Léger, **Pierre MONGIN**, Président Directeur Général de la RATP, **Francis GRASS**, Directeur de VEOLIA Transport France **inaugurent le nouveau pôle d'échanges de Boissy-Saint-Léger.**

La modernisation du pôle d'échanges de Boissy-Saint-Léger s'inscrit dans la démarche du **Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF).**

Ce plan dont la mise en œuvre rassemble l'État, la Région Île-de-France, le STIF, l'ensemble des collectivités locales et les transporteurs (RATP, Optile), vise à **faciliter la mobilité des Franciliens** tout en préservant la qualité de l'air et de l'environnement. Sa révision et sa mise en œuvre sont actuellement menées sous l'égide du STIF. Le PDUIF prévoit notamment la rénovation de 143 pôles d'échanges dont celui de Boissy-Saint-Léger, contribuant ainsi **au développement d'un réseau de transports publics performant à l'échelle de la Région.**

Après deux ans de travaux, le nouveau pôle s'ouvre aux voyageurs.

Des travaux d'aménagement de voirie avec la création d'un « tourne-à-gauche » sur la RN 19 dans le sens Province-Paris, facilitent **l'accessibilité à la gare routière** (fluidité de la circulation sur la RN19, fonctionnement des entrées et sorties dans la gare routière) et sécurisent la traversée des piétons par la création d'îlots piétons.

La gare routière a été surélevée pour être mise au niveau du parvis de la gare RER. Devenue ainsi accessible aux personnes à besoins spécifiques, plus proche du RER, plus visible, la gare routière a aussi été réaménagée pour accueillir davantage de bus, faciliter et sécuriser la montée et la descente des voyageurs.



Avec cette mise à niveau, l'aménagement des trottoirs d'accès, la reprise de pentes, la création d'ascenseurs dans le bâtiment principal de la gare de RER et la mise en place de "passages élargis motorisés" sur les lignes de contrôle, **le pôle est devenu accessible à toutes les "personnes à besoins spécifiques"** (PBS), c'est-à-dire les utilisateurs de fauteuil roulant, les voyageurs avec poussette ou encombrés de bagages... Ces aménagements profitent finalement au confort de tous les voyageurs.

Les cheminements piétonniers ont été réorganisés et sécurisés sur l'ensemble du pôle. **Un garage à vélos** est à la disposition des cyclistes et l'espace dépose-reprise a été réaménagé.

La rénovation complète des espaces d'attente (mobilier, revêtements, éclairage), de la signalétique, l'aménagement paysager du parvis et la pose d'une nouvelle marquise assurant un meilleur confort de correspondance entre les gares routière et RER contribuent à faire du pôle d'échanges **un espace agréable et sûr**. Enfin, la station taxi a été aussi réaménagée à cette occasion, participant ainsi à la multi-modalité du pôle.

Le Contrat de Pôle a été acté en mars 2003.

Le financement du projet est le suivant, pour un coût total de 8,596 millions d'euros :

- La Région Ile-de-France : 56,97%
- Le STIF, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France : 18,32%
- L'Etat : 9,89%
- La Communauté d'agglomération du Haut Val de Marne : 7,10%
- La RATP : 6%
- Les transporteurs – STRA et STRAV : 0,66%
- L'exploitant parc relais : 0,63%
- La Ville de Boissy-Saint-Léger : 0,43 %

Contacts presse

Préfecture de Région - Christophe Bourdeau : 01 44 42 61 06

Région Île-de-France - Ghislaine Collinet : 01 53 85 66 66

STIF - Geneviève Richard-Barruel : 01 47 53 28 42

RATP - Anne Prigent : 01 58 76 45 40

Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne - Sophie Staath : 01 56 74 18 88

